

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du 23 juin 2014 en mairie**

**Présents** : Mesdames R. HADJIDJ-BOUAKKAZ, N. GERMOND, F. BOTTEMINE,  
S. BOURASS-BENSAID, G. PLOT-MUREAU, F. VIOUX,  
F. MEDJAHED, S. BRETON, E. YAGOUBI-IDRISSI , S. FERREIRA-POUSOS,  
M.MAUBERGER  
et Monsieur D.DEFIVES.

**Représenté(s) par mandat** :

**Excusé(s)** : W. SCHWARTZ

Le compte rendu du dernier conseil d'administration en date du 2 juin est distribué et approuvé par les administrateurs, après lecture.

L'ordre du jour est alors abordé :

**ORDRE DU JOUR**

- **Délibération n° 14-03-01- 411** : Modification du tableau des emplois
- **Délibération n° 14-03-02- 715** : Révision des tarifs d'Equinoxe
- **Délibération n° 14-03-03- 425** : Convention de vacances avec Mme Camain
- **Délibération n° 14-03-04- 715** : Révision et adoption des tarifs au profit de la jeunesse
- **Délibération n° 14-03-05- 7122** : Compte administratif - Compte de gestion de l'exercice 2013
- **Délibération n° 14-03-06- 418** : Octroi d'une indemnité de conseil au comptable public
- **Délibération n° 14-03-07- 823** : Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association AFCM
- **Délibération n° 14-03-08- 536** : Désignation d'un représentant du CCAS au sein de l'UDCCAS
- **Délibération n° 14-03-09- 425** : Contrat d'engagement éducatif

**Questions diverses** :

Récapitulatif des dossiers d'aide sociale instruits depuis le dernier conseil d'administration



**Délibération n° 14-03-01-411** : La modification du tableau des emplois, telle que présentée, est adoptée à l'unanimité.

**Délibération n° 14-03-02 715** : La révision des tarifs d'Equinoxe est approuvée par l'ensemble des administrateurs, en prenant en compte la proposition de hausse de 0,7 %.

**Délibération n° 14-03-03-425 :** Le renouvellement de la convention avec Mme Camain est approuvé par les administrateurs. Le financement de cette activité est assuré aux côtés du CCAS par les usagers et la CAF. Une nouvelle séance est sollicitée en soirée, cette activité étant très appréciée. Cette question sera étudiée en fonction de la demande exprimée lors du forum des associations et des possibilités de financement du CCAS.

**Délibération n° 14-03-04 -715 :** La révision et l'adoption de tarifs au profit de la jeunesse sont votées à l'unanimité. Il est précisé à cette occasion qu'il est possible d'utiliser l'aide aux vacances enfants (AVE) plusieurs fois dans l'année, dès l'instant que le séjour a fait l'objet de la déclaration nécessaire par l'organisateur.

**Délibération n° 14-03-05 7122 :** Le compte administratif est approuvé par l'ensemble des administrateurs ainsi que le compte de gestion.

**Délibération n° 14-03-06 -418 :** L'octroi d'une indemnité de conseil au comptable public est votée à l'unanimité

**Délibération n° 14-03-07 - 823 :** Le renouvellement de la convention de partenariat avec l'association AFCM est approuvé par tous les membres du conseil d'administration, compte tenu du partenariat entretenu avec le centre social.

**Délibération n° 14-03-08-536 :** L'organisation de la représentation du CCAS de La Riche au sein des instances et réunions de l'UDCCAS est faite à l'unanimité de la façon suivante par les administrateurs. Une participation en binôme est prévue :

-Mme HADJIDJ-BOUAKKAZ, en tant que titulaire

-et Mme PLOT-MUREAU en tant que suppléante.

Des renseignements seront pris auprès de l'UNCCAS sur le libellé de la délibération à employer, dans ce cas de figure.

**Délibération n° 14-03-09-425 :** Le contrat d'engagement éducatif est adopté à l'unanimité pour les personnels saisonniers des accueils de loisirs. Les administrateurs soulignent le peu d'écart entre le salaire des directeurs et celui des animateurs .

#### **Questions diverses :**

**-Le nombre de dossiers d'aide facultative traité depuis le 2/6** est de 24, ils ont tous été étudiés favorablement. Il s'agit surtout d'aide en faveur de la prise en charge des frais de restauration scolaire ou de consommation d'énergies.

#### **-Elaboration du futur contrat de projet « centre social » :**

Le diagnostic de territoire étant achevé, il est désormais nécessaire de travailler à la définition des orientations du nouveau contrat et des actions qui en découleront.

Les usagers du centre social ont été associés à cette démarche, lors du conseil en date du 10/6.

Cécilia Brondy, coordonnatrice du centre social, fait la présentation des éléments qui en sont ressortis. Les participants ont parfois réagi de façon spontanée. Aussi, les propositions qui ne relèvent pas du champ de compétence du centre social seront retransmises aux autres services municipaux.

Sur le volet économique, il n'est pas fait de nouvelles remarques, au delà des propositions présentées.

Concernant la vie associative et l'attractivité, il est demandé de faire en sorte que les animations ne soient pas qu'en centre ville.

En réponse aux caractéristiques du public larichois qui sont issues du diagnostic de territoire, (personnes fragiles, familles monoparentales, revenus très modestes, voire précaires...) il est suggéré de proposer des activités permettant la participation de toute la population pour faciliter la mixité et ainsi aider les plus fragiles.

Enfin, une réflexion est à mener sur la façon de développer la participation des habitants et notamment de ceux qui ne sont pas membres d'associations.

Une nouvelle réunion sera proposée aux administrateurs d'ici le 4 juillet pour recueillir l'ensemble des éléments à prendre en compte pour l'élaboration des futures orientations du centre social.

La séance est close à 20 h 30.

La Vice Présidente du CCAS

R. HADJIDJ-BOUAKKAZ